



No. 72

POUR PUBLICATION IMMEDIATE
LE MERCREDI 17 NOVEMBRE 1965.

Accord culturel franco-canadien

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, annonce la signature aujourd'hui à Ottawa du premier Accord culturel de caractère général entre la France et le Canada par l'ambassadeur de France S.E. Monsieur Leduc et lui-même. L'Accord est destiné à établir sur des bases répondant aux réalités actuelles, le cadre de la coopération franco-canadienne en matière culturelle. Il s'agit donc d'une initiative conforme à la politique de coopération étroite entre les deux pays souhaitée par le Général de Gaulle et le Premier Ministre Pearson lors de leur rencontre en janvier 1964.

Le nouvel Accord se présente comme un document constitué d'un préambule, de 11 articles et d'un échange de lettres. Le préambule s'attache à préciser de la façon suivante les buts poursuivis par l'Accord: développer les échanges entre les deux pays dans le domaine de la culture, de la science, de la technique et des arts, favoriser la diffusion de la langue française, et contribuer ainsi à renforcer les liens traditionnels d'amitié entre le Canada et la France. Les 11 articles définissent ensuite les modalités de la coopération et des échanges entre les deux pays dans les différents secteurs académiques, artistiques, scientifiques